

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA PRESIDENCE

DECRET N° 96-390 du 6 Septembre 1996

portant nomination de Monsieur Kémoko
Osséni BAGNAN en qualité de Recteur
de l'Université Nationale du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars
1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°93-111 du 19 Mai 1993 portant attributions, organi-
sation et fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique ;

SUR proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la
Recherche Scientifique ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Août 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Kémoko Osséni BAGNAN est nommé Recteur de
l'Université Nationale du Bénin.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions anté-
rieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de
fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

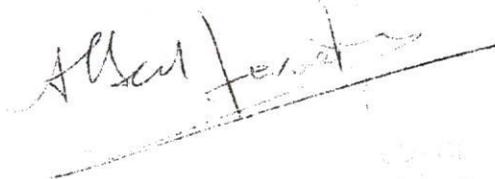
Fait à COTONOU, le 6 Septembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

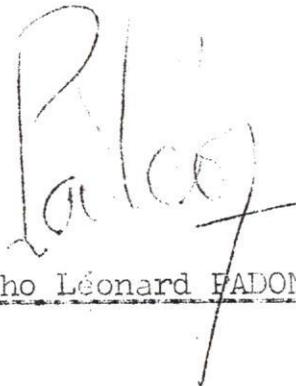
.../...

Le Premier Ministre, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



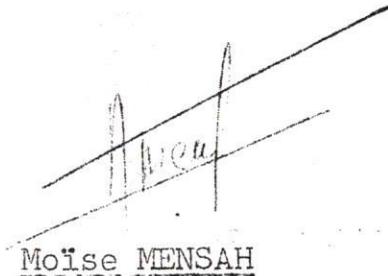
Albert TEVOEDJRE.-
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Éducation
Nationale et de la Recherche
Scientifique,



Jijoho Léonard FADONOU

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MENRS 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-